



Membres en exercice	27
Membres présents	19
Suffrages exprimés	26
Pour	26
Contre	0
Abstention	0

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023/05

Objet : Demande de fonds de concours à la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée au titre du fonds de soutien aux communes pour la réhabilitation d'un local associatif sis Place Samuel Paty

L'an deux mille vingt-trois, le vingt février, le Conseil municipal de la Commune de Villeneuve-lès-Béziers, dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace des Libertés Gérard Saumade, sous la Présidence de Monsieur Fabrice SOLANS, Maire.

Date de la convocation : 13 février 2023

Présents : Fabrice SOLANS, Jérôme FABRE, Céline DUBOIS, Stéphane ORTI, Alain D'AMATO, Séverine LOPEZ, Christophe ERMOLENKO, Pierre SUCH, Marie LOYEZ, Elian GOMEZ, Kevin LABORDE, Bernadette LOURIAC-HERRERA, Frédéric GRANIER, Nathalie SIMARD, Thierry ODDON, Aurélie PACE, Lucyle MORGAN, Elisabeth MOULY MANETAS, Jean-Louis CAMPUS

Absents ayant donné procuration : Jérôme LABORIE a donné pouvoir à Jérôme FABRE, Stéphanie BOUILLY a donné pouvoir à Séverine LOPEZ, Adeline BATALLER GARCIA a donné pouvoir à Céline DUBOIS, Sandrine MATEU GUTIERRES a donné pouvoir à Pierre SUCH, Morgan MARION a donné pouvoir à Frédéric GRANIER, Delphine FERRERES VALAT a donné pouvoir à Stéphane ORTI, Noura HABIB CHORFA a donné pouvoir à Fabrice SOLANS

Absents excusés : Carole HERNANDEZ MAGNIEZ

Secrétaire de séance : Céline DUBOIS

---

Par délibération du 20 février 2021 modifiée par délibérations du 20 décembre 2021 et du 12 décembre 2022, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée a créé un dispositif de Fonds de concours, intitulé Fonds de soutien aux communes et a adopté le règlement d'attribution ainsi qu'une convention type de partenariat.

Pour bénéficier de ce fonds de concours, les communes doivent présenter des opérations d'aménagement de la nature suivante :

- Aménagements d'espaces publics ou paysagers,
- Restructuration urbaine,
- Rénovation et construction d'équipements publics.

Accusé de réception en préfecture  
034-213403363-20230220-202305-DE  
Date de télétransmission : 24/02/2023  
Date de réception préfecture : 24/02/2023

La Commune a choisi une opération répondant aux critères d'éligibilité pour laquelle elle sollicite l'attribution du Fonds de soutien aux communes, il s'agit des travaux de réhabilitation d'un local associatif sis Place Samuel Paty.

Le coût des travaux s'établit à la somme de 35 090.99 € HT.

Le fonds de soutien est sollicité à hauteur de 50 %, pour un montant de 17 545.49 €.

Le Conseil Municipal :

- SOLLICITE l'attribution du Fonds de soutien aux communes pour la réhabilitation d'un local associatif sis place Samuel Paty
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le Maire,  
Fabrice SOLANS



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER (par voie postale 6 rue Pitot 34000 MONTPELLIER ou par voie dématérialisée via l'application *telerecours citoyens* sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans

Accusé de réception en préfecture  
034-213403363-20230220-202305-DE  
Date de télétransmission : 24/02/2023  
Date de réception préfecture : 24/02/2023